

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 MARS 2017

DATE DE CONVOCATION : 17 mars 2017

N°2017-03-08bis

Conseillers en exercice : 63
Conseillers titulaires et suppléants présents : 54
Conseillers votants : 48
Dont pouvoirs : 4

Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2017 et le 23 mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Baignes Sainte-Radegonde, sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Maryse BOUCHER PILARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaients présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : M. CHAUVIN Thierry, Mme SWISTEK Florence, Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, M. DELATTE Benoît, Mme GARD Patricia, Mme AUTHIER-FORT Claire - **BARRET** : M. CHATELIER Dominique - **BERNEUIL** : ARSICAUD Jean-Marie - **BOISBRETEAU** : M. BERNATET Rolland - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick - **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre - **BROSSAC** : M. MAUDET Didier - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique - **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre - **LACHAISE** : M. BONNAUD Pascal - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LAGARDE SUR LE NE** : M. DESMORTIER Joël - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MONTMERAC** : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : M. DEAU Loïc - **SAINT-AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT-LEGER** : Mme ROCHAIS Anne-Marie - **SAINT-MEDARD** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian - **TOUVERAC** : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne - **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre.

Pouvoirs :

M. MEURAILLON André (Barbezieux) a donné pouvoir à M. DEAU Loïc (Reignac)
Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux) a donné pouvoir à M. CHATELLIER Dominique (Barret)
M. BUZARD Laurent (Barbezieux) a donné pouvoir à Monsieur CHAUVIN Thierry (Barbezieux)
M. VERGNION Philippe (Val des Vignes) a donné pouvoir à M. DECELLE Guy (Val des Vignes)

Etaients présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, M. CHAPUZET Jean-Paul, Mme SOULARD Annick, Mme GARNEAU Janine, M. BOUTIN Christian, M. BLUTEAU Jacky, M. PETIT Bernard, M. ROBIN Eric, Mme MARTINEAU Françoise, M. FAURE Jean-Marie.

Etaients excusés :

M. MAURICE Jacky, Mme IMBERT Pascale, Mme GENDRINEAU Laurence, M. GUILLON Jean-Jacques, Mme PARIS Marie-Nicole, M. HILAIRET Joël, Mme BELLOT Marie-Claude, Mme POIRIER Sylvie.

N°8bis - Objet : Participation à la SEM Energie

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment l'article L 2253.-1 alinéa 2 « (...) les communes et leurs groupements peuvent, par délibération de leurs organes délibérants, participer au capital d'une société anonyme ou d'une société par actions simplifiée dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables par des installations situées sur leur territoire ou sur des territoires situés à proximité et participant à l'approvisionnement énergétique de leur territoire. » ;

Vu la baisse programmée des dotations de fonctionnement de l'Etat et la perte d'autonomie financière des collectivités locales ;

Considérant que c'est aux élus de créer les conditions de la richesse économique du territoire ;

Considérant que la Société d'Economie Mixte Energie est un projet actuellement porté par :

- la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge ;
- la Communauté de Communes de l'Estuaire ;
- la Communauté de Communes des 4B Sud Charente ;
- la Communauté d'agglomération Royan Atlantique ;
- le Syndicat d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime.

Considérant que le but de la SEM est :

- d'éprouver sur le terrain des modèles économiques innovants ;
- de donner une impulsion nécessaire à l'émergence de projets à terme ;
- de participer à la structuration de capacités d'intervention mutualisée rendant possible la réalisation de projets ayant pour objet la production d'énergies renouvelables par des installations situées sur son territoire ou sur des territoires situés à proximité et participant à l'approvisionnement énergétique du territoire ;
- de « devenir une véritable société d'énergie locale de production ».

Considérant que pour alimenter en projets la future « SEM énergie », la Communauté de Communes des 4 B a confié à la SEM Territoire Charente une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour développer les projets photovoltaïques sur le territoire des 4B :

- tant au niveau des centrales solaires en toitures de bâtiments qu'ils soient communaux, intercommunaux et industriels ;
- qu'au niveau des centrales solaires au sol.

Considérant que le niveau de participation publique sera compris entre 50 % et au maximum 85 % du capital, tout en sachant que la participation sollicitée de chacune des communautés de communes est de 200 000,00 € et qu'au total le capital des collectivités s'élèverait à 1 400 000,00 €,

Considérant que les projets, le cas échéant, seraient portés par des SAS (Société par Actions Simplifiées) qui réaliseraient les investissements et intégreraient les partenaires privés concernés par l'opération mais aussi des partenaires publics (communes, E.P.C.I...)

Le Président rappelle qu'il a été décidé d'impulser un projet de territoire orienté vers les énergies renouvelables adossé à un P.L.U.i / S.C.O.T.

Pour ce faire, le projet de territoire s'articulera autour de trois axes :

- Axe 1 : Participation à la future S.E.M Energie
- Axe 2 : Politiques contractuelles
- Axe 3 : Politique de planification (P.C.A.E.T / P.L.U.i /S.C.O. T)

Au regard de l'intérêt de la future S.E.M Energie pour la Communauté de Communes des 4B, Monsieur le Président propose que la collectivité adhère à la S.E.M Energie.

Il précise que le montant de la participation au capital social s'élève à 200 000,00 € et que cette participation sera financée à hauteur maximale de :

- 100 000,00 € au BP 2017
- 100 000,00 € au BP 2018

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide d'adhérer à la S.E.M Energie ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les statuts de la S.E.M Energie et tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

La dépense sera imputée en investissement à l'article 261000 du budget général.

Certifié exécutoire par le Président

Reçu en Sous-Préfecture le : 2.7. MARS 2017

Publié ou notifié le : 2.7. MARS 2017

Touvérac, le 2.7. MARS 2017

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 24 mars 2017
le Président,
Jacques CHABOT.



